

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Schéma de coopération transfrontalière

Document d'orientation stratégique
2020-2030

PARTIE 2 – ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE
TRANSFRONTALIER



GRUPE



Sommaire

PARTIE 2 – ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER	1
AVANT-PROPOS	3
PARTIE 2 – ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER	5
<i>Messages-clés issus des entretiens menés en France, à Monaco et en Italie.....</i>	<i>6</i>

Avant de se doter d'un schéma conducteur, la Métropole Nice Côte d'Azur a su affirmer son rôle moteur de la coopération transfrontalière sur le territoire régional de par son positionnement géographique, ses compétences, son territoire, son Histoire, son organisation et son statut.

La Métropole Nice Côte d'Azur est un territoire transfrontalier dans sa géographie

Territoire unique en son genre, contigu à deux frontières, l'une interne à l'Union Européenne avec l'Italie par le Piémont et l'autre, internationale, avec la Principauté de Monaco.

Cette réalité classe la Métropole parmi les trois seules métropoles transfrontalières reconnues par l'Etat dans la loi MAPTAM, aux côtés de Lille et Strasbourg.

Cette position géographique au carrefour alpin et méditerranéen en fait l'unique Métropole française éligible aux deux programmes européens de coopération transfrontalière France-Italie INTERREG ALCOTRA – le long de la frontière alpine - et INTERREG MARITTIMO – le long de la frontière méditerranéenne.

La Métropole Nice Côte d'Azur est un territoire de projets et de partenariats transfrontaliers

Grâce à son territoire rural et urbain, avec la ville de Nice comme pôle économique de la zone transfrontalière, et le portefeuille de compétences multiples en gestion directe, la Métropole Nice Côte d'Azur est un partenaire de choix dans les projets européens de coopération transfrontalière et un partenaire privilégié de la Principauté de Monaco en termes d'emploi et d'innovation numérique.

Depuis 2015, la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur ont su tirer avantage de ce positionnement stratégique :

400 participants français, italiens et monégasques présents lors des Journées européennes de la coopération transfrontalière à Nice le 20 et 21 septembre 2016 ;

26 projets européens transfrontaliers sélectionnés entre 2016 et 2019 dans le cadre des deux programmes européens concernant l'innovation, la santé, le tourisme durable, le changement climatique, les risques naturels, la formation, l'environnement, la culture, la mobilité, l'emploi, et le développement durable. Ces projets représentent un montant total de 39M€, dont 8,9 M€ sont confiés à la Métropole et la Ville de Nice pour mener des actions en propre et en partenariat avec les acteurs locaux comme le Centre Hospitalier Universitaire de Nice pour la télémédecine, l'Université Côte d'Azur pour les expérimentations scientifiques, et la Chambre de Commerce Nice Côte d'Azur pour le lien avec les entreprises ;

1 accord unique en France entre une collectivité territoriale et la Principauté de Monaco : Une convention cadre en matière d'innovation numérique et de développement économique signée le 24 juin 2015

1 service entièrement dédié à la coopération transfrontalière, unique sur le territoire : Au sein de la Direction Europe et Financements Extérieurs quatre personnes sont en charge d'accompagner les directions métiers dans le montage et la gestion des projets transfrontaliers de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du CCAS avec les territoires italiens et monégasques

L'Histoire transfrontalière du territoire représente un socle solide d'accords politiques

De 1789 à 1947, les frontières entre les actuels Etats français, italiens et monégasques ont connu plusieurs changements de souveraineté, dont une décennie sous le régime commun du Royaume de Sardaigne (1793-1814).

La Ville et la Métropole ont su garder des liens privilégiés avec ces territoires au travers d'accords politiques :

Les accords de jumelages de la commune de Nice avec la commune de Cuneo depuis le 14 juillet 1964 et la commune de Sorrente depuis le 14 septembre 1963 et la Charte de partenariat avec les communes d'Apricale, Dolceacqua, Isolabona, Perinaldo, Pigna, Rocchetta Nervina du 26 mars 2010, Le protocole de partenariat entre la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la Commune de Gênes du 11 février 2011 et le Pacte d'amitié entre la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Turin du 17 décembre 2018,

De plus, la Ville de Nice et la Métropole disposent de deux conseillères chacune dédiée à la relation avec le pays frontalier soit l'Italie et Monaco.

Forte de ce positionnement, de son organisation interne et de ses projets en cours,

la Métropole a saisi l'opportunité offerte par la loi MAPTAM pour structurer les coopérations transfrontalières au sein d'une stratégie territoriale intégrée.

Un schéma de coopération transfrontalière pour structurer la coopération transfrontalière tripartite

Conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui dispose que « la Métropole élabore un schéma de coopération transfrontalière associant le département, la région et les communes concernées, pour les métropoles limitrophes d'un Etat étranger », avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Etat dans le cadre du Pacte états-métropoles, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est lancée en 2018 dans l'élaboration d'un schéma de coopération transfrontalière (SCT).

Le travail d'élaboration de SCT, confié par la Métropole à la Mission Opérationnelle Transfrontalière, s'est organisé pour la partie technique et stratégique, de la manière suivante :

- L'analyse du territoire transfrontalier en termes de population et cadre de vie, d'économie, de mobilité et de coopérations qui a donné lieu à un diagnostic territorial transfrontalier, véritable outil de travail pour l'évaluation de l'impact des actions en cours et l'élaboration de futurs projets ;
- La réalisation d'entretiens avec les acteurs français, italiens et monégasques qui a permis d'identifier les thématiques et les échelles structurantes, les projets déjà existants et les acteurs clés du territoire ;
- L'organisation de visites d'études d'élus de la Métropole à Monaco, Gênes et Turin afin de mieux appréhender les enjeux transfrontaliers et d'identifier de futures actions de coopération
- La tenue d'un séminaire de co-construction le 2 juillet 2019, réunissant acteurs français, italiens et monégasques, qui a permis de cibler des actions prioritaires de la stratégie
- La proposition d'une stratégie de coopération articulée en quatre échelles de travail et une échelle de gouvernance structurées autour de 10 sous-objectifs qui reflètent les actions en cours et ouvrent sur des pistes d'action ;

Concernant la communication, des actions et livrables spécifiques ont été menés:

- o La proposition d'un kit de communication citoyen, afin de donner des informations utiles et concrètes aux citoyens et travailleurs transfrontaliers du territoire ;
- o La proposition de trois guides présentés lors de trois séminaires de restitution en octobre 2019 destinés aux acteurs économiques du territoire, aux élus, et aux agents de la Métropole et de la Ville de Nice afin d'assurer une forte appropriation du schéma par les acteurs directement concernés.

Le présent « document d'orientation stratégique 2020-2030 » du Schéma de coopération transfrontalière rassemble les éléments techniques et stratégiques.

Les pistes futures ne pourront toutefois être pleinement concrétisées qu'une fois les actions validées par l'ensemble des territoires concernés et les responsabilités partagées avec les partenaires impliqués.

PARTIE 2 – ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Messages-clés issus des entretiens menés en France, à Monaco et en Italie

Cette partie constitue la synthèse des propos tenus par les acteurs côté français, monégasques et italiens lors des entretiens réalisés par la MOT dans le cadre de sa mission (*voir liste des personnes interrogées en annexe*).

Messages-clés des élus

Les maires et élus du côté français ont décrit les relations transfrontalières développées avec le versant italien, en particulier pour ceux du territoire de la Communauté de la Riviera française (CARF), et avec la Principauté de Monaco.

Les problématiques transfrontalières évoquées sont essentiellement quotidiennes et concernent les domaines suivants. Dans le domaine de la mobilité, ont été évoqués les projets de navette maritime, de ligne TGV, du rétablissement la ligne Nice-Turin, de la mise en place du télétravail ou de télé-centres en particulier pour les actifs transfrontaliers travaillant à Monaco. Dans le domaine du développement durable, les enjeux relatifs à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets ont été évoqués. Concernant la santé, il a été question de l'accès aux hôpitaux en particulier au sein du bassin de vie transfrontalier littoral. Dans le domaine touristique, certains élus souhaitent valoriser leurs stations de ski (Auron, Isola...) auprès des clientèles italiennes et monégasques. Il a également été question de sujets relatifs au développement économiques (la commune de Tende souhaiterait accueillir des entreprises monégasques non high-tech) et à la gestion des territoires sur le plan agricole.

Certains acteurs ont cependant souligné la difficulté de travailler avec les partenaires italiens dans le cadre des projets financés par les programmes Interreg, notamment car l'attitude des Italiens est parfois trop portée sur la recherche de financements pour leur propre compte.

En outre, l'absence de structure de gouvernance transfrontalière est considérée comme un frein pour développer la coopération. Plusieurs pistes ont été proposées pour comme celle de la création d'une région transfrontalière allant de Saint-Raphaël à la Ligurie, la création d'une Eurorégion Milan-Gênes-Marseille, d'accueillir à Nice le siège d'une Eurorégion ou le secrétariat technique conjoint du programme Interreg ALCOTRA.

Côté italien, la plupart des maires et des élus ont évoqué les problématiques relatives à la mobilité et ont placé l'enjeu des transports transfrontaliers comme prioritaire. Ils souhaitent également développer des pistes de coopération dans les domaines du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la santé. Sur le plan économique, il semble important de développer des liens entre les métropoles de Nice et de Turin et de renforcer la coopération entre Nice et Gênes.

Concernant la gouvernance transfrontalière, certains recommandent la création d'un organe décisionnel transfrontalier conjoint ou au moins un forum transfrontalier informel afin de développer les échanges interpersonnels et faciliter la circulation des informations.

L'un des enjeux est aussi de renforcer la coopération dans les Alpes occidentales en créant par exemple une eurorégion à cette échelle qui traiterait des enjeux mer, montagne et échanges commerciaux.

Comme leurs homologues français, les acteurs italiens constatent les difficultés rencontrées par les programmes Interreg ALCOTA et MARITTIMO. La plupart d'entre eux considère que la faible intensité de la coopération transfrontalière franco-italienne peut s'expliquer par des obstacles physiques ou géographiques, par l'éloignement entre les centres de décision et par les différences entre les systèmes administratifs et politiques.

Messages-clés des acteurs économiques

Les acteurs français du monde économique ont exprimé le besoin de mieux connaître le marché italien, de développer des synergies avec Turin et avec Monaco, avec qui cela reste encore difficile. Ils souhaitent un retour d'information à l'issue des projets Interreg auxquels ils ont participé et un bilan des avancées du programme.

Certains acteurs font le constat de la concurrence qui existe entre les territoires (Monaco, Cannes, Marseille, Turin et Gênes).

Ils déplorent en outre le manque d'un outil de développement économique transfrontalier, rôle que pourrait par exemple jouer la future agence d'attractivité métropolitaine.

Certaines personnes interrogées souhaitent développer des filières communes en synergie et en complémentarité transfrontalière: tourisme d'affaire, bluetech, audiovisuel/cinéma/médias, nouvelles mobilités, santé et y adosser un lieu « totem » sur le territoire métropolitain. Mais la faiblesse en termes de formation sur ces nouvelles filières devrait inciter à conserver les talents sur place.

Au niveau des CCI, les relations avec l'Italie se font principalement via les programmes Interreg Alcotra, Marittimo et MED. Il existe des axes de coopération avec Turin via le pôle image média et avec Monaco via la coopération entre les ports. Il a également été rappelé que Monaco possède des entrepôts au PAL et au MIN.

Enfin, certains acteurs considèrent que le manque de vision maritime du département des Alpes-Maritimes constitue un frein au développement d'une coopération portuaire avec Gênes.

Les acteurs monégasques considèrent qu'il faut trouver des solutions aux obstacles juridiques existants avec l'Italie et la France. Les enjeux relatifs à la fiscalité et à la création d'une zone franche dans l'est des Alpes-Maritimes ont été évoqués. Pour certains acteurs, la Principauté devrait faire partie de l'Union européenne. Concernant la problématique de la mobilité et de l'emploi, l'enjeu est d'améliorer les conditions de déplacement en développant la pratique du télétravail et du coworking. Il serait également profitable de bénéficier d'un espace de partage et de business transfrontalier co-animé afin d'accueillir conjointement des délégations internationales et y installer les « champions ». Il est important de travailler sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, de la Région Sud, avec l'Italie et à l'international afin de s'ouvrir à de nouveaux marchés. La Principauté devrait à terme pouvoir intégrer les programmes Interreg s'il y a des retombées économiques pour les entreprises,

Les acteurs italiens souhaitent un renforcement de la coopération entre Nice et Gênes sur le sujet des infrastructures portuaires, par la création d'un observatoire commun de l'économie et en créant des réseaux professionnels d'acteurs (CCI, etc.). Dans le secteur de l'agroalimentaire, il s'agirait par exemple de développer la vente de produits de la province de Cuneo en coopération avec la Côte d'Azur.

En outre, la coopération entre les aéroports de Nice et de Cuneo pourrait être renforcée en lien avec le projet de création d'un pôle logistique et aéronautique en projet à Cuneo. La coopération entre les aéroports de Nice et de Gênes est en sommeil et devrait être relancée. La coopération portuaire entre les deux villes également doit être encouragée.

Enfin, il existe de nombreuses opportunités de développement dans le domaine de l'innovation, de la silver économie, du tourisme, des croisières ou de la mobilité durable.

Messages clés des acteurs territoriaux

Côté français, au niveau universitaire, il est conseillé d'avoir l'Université Nice Côte d'Azur comme chef de file de projets issus du « SCT » la concernant. Celle-ci pourrait participer au processus d'observation des relations transfrontalières, en lien avec le Centre Scientifique de Monaco tout en déplorant que les derniers projets développés dans le cadre du programme Alcotra n'ont que peu de pertinence scientifique.

Dans le domaine du tourisme, les acteurs interrogés ont souhaité arrêter leur engagement transfrontalier, du fait notamment du trop grand opportunisme financier de certains partenaires et d'un manque réel de stratégie. Une offre commune entre la Riviera Ligure et la partie française aurait pu exister mais les partenaires Italiens n'ont pas montré une attitude collective sur ce point. Il manque des itinéraires touristiques transfrontaliers, Monaco ayant sa propre stratégie tourisme.

Dans le domaine de la construction, l'expertise de Monaco est recherchée concernant les pratiques de l'aménagement (BIM, construction), l'utilisation optimisée de l'espace foncier, des espaces publics, de l'éco-exemplarité, de la sécurisation énergétique des entreprises, des énergies renouvelables, de la recherche de relations avec des homologues italiens.

Il existe des opportunités dans les domaines suivants : déchets, énergie, MIN filière fleurs en transfrontalier, logistique et transports.

Certains acteurs souhaitent relancer les travaux de la stratégie alpine et sont demandeurs d'informations sur les échanges Monaco-Nice-Menton.

Les acteurs Monégasques considèrent que l'accord d'association de la Principauté avec l'Union européenne est un enjeu pour le futur à condition que Monaco puisse conserver ses prérogatives économiques et fiscales. Le décalage entre la Principauté et les territoires voisins français et italiens s'explique par son statut d'Etat qui lui confère un tout autre niveau de représentativité à l'international. Dans le cadre d'une structuration plus poussée de la gouvernance transfrontalière franco-italo-monégasque, la Principauté est favorable à un rôle d'observateur. La Principauté dispose d'un plan gouvernemental d'actions.

Concernant ses relations avec l'Italie, la Principauté entretient avant tout des relations de bon voisinage sans chercher un rapprochement plus fort. Une ouverture vers Gênes et Turin pourrait être cependant envisagée.

Les relations sont plus importantes avec la France, notamment à travers les questions traitées dans le cadre des commissions, locale et nationale, franco-monégasques. Dans ce contexte, le rôle de soutien et d'accompagnement de l'Ambassade de France à Monaco est primordial. La Principauté a notamment structuré une coopération en matière d'innovation avec la Métropole Nice Côte d'Azur et les deux partenaires souhaitent valoriser cette coopération en l'élargissant à de nouveaux sujets et expérimentations (mobilité, santé, audiovisuel, environnement, développement durable, sécurité espaces publics...).

Le manque d'une véritable gouvernance dans le domaine du développement économique entre MNCA, Monaco et l'Italie a été souligné. L'accord d'association entre l'Union européenne et la Principauté de Monaco est en projet et pourrait constituer un intérêt pour les entreprises monégasques.

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Entretiens réalisés en France

Université Côte d'Azur

- Jeanick BRISSWALTER, Vice-président de la Commission de Recherche, Jeanick.BRISSWALTER@univ-cotedazur.fr
- Sara-Anna COMEL, Ingénieure projets de recherche, Sara-Anne.Comel@unice.fr

CCI Nice Côte d'Azur

- Laurent SOULIER, Responsable de la cellule Financements Publics et Europe, Laurent.SOULIER@cote-azur.cci.fr
- Marie-Laure MAZEAU, Responsable Partenariats Publics et ingénierie de projet, Marie-Laure.MAZEAU@cote-azur.cci.fr
- Cécile COMTE, Chef de département urbanisme et Coopérations portuaires, Ports Riviera, cecile.comte@cote-azur.cci.fr

CRT Nice Côte d'Azur

- Éric DORE, ex-Directeur général, e.dore@cotedazur-tourisme.com
- Patrick VECE, Responsable Pôle Observatoire du Tourisme, p.vece@cotedazurfrance.fr
- Manuel HARBRETEAU, Responsable Marketing de l'offre, M.HARBRETEAU@cotedazurfrance.fr

Parc National du Mercantour

- Christophe VIRET, Directeur, christophe.viret@mercantour-parcnational.fr
- Guillaume CHAFFARDON, Secrétaire général adjoint, guillaume.chaffardon@mercantour-parcnational.fr
- Violaine TIRONI, Chargée de mission Ingénierie financière, GECT, violaine.tironi@mercantour-parcnational.fr

EPA Nice Eco-Vallée

- Monique CASON, Directrice de l'Aménagement et de la Stratégie Territoriale, monique.cason@epa-plaineduvar.com
- Stefano OGLIANI, Adjoint au DAF - Affaires Foncières et Financements, stefano.ogliani@epa-plaineduvar.com

Aéroports de la Côte d'Azur

- Jacques HERISSON, Directeur relations Institutionnelles et environnement, Jacques.HERISSON@cote-azur.aeroport.fr

Banque des Territoires / Caisse des Dépôts

- Georges FAIVRE, Directeur de l'Agence CDC du Territoire Côte d'Azur, Georges.Faivre@caissedesdepots.fr
- Quentin BERINCHY, Chargé des projets et des partenariats régionaux, Direction régionale Région Sud, Quentin.Berinchy@caissedesdepots.fr

Mairie de Beausoleil

- Gérard DESTEFANIS, 1er adjoint, mairie@villedebeausoleil.fr
- Anne-Laure THERISOD, Directrices générale des services, al.therisod@villedebeausoleil.fr

Mairie de Menton

- Jean-Claude GUIBAL, Maire de Menton et Président de la Communauté de la Riviera française, Christine.Poirot@ville-menton.fr

Mairie de Tende

- Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende, maire.tende@fr.oleane.com

Mairie de Nice / Métropole Nice Côte d'Azur

- Agnès RAMPAL, Adjointe au Maire de Nice en charge des relations avec Monaco, agnes.rampal@ville-nice.fr
- Laurence NAVALESI, Conseillère municipale et métropolitaine en charge des relations franco italiennes, Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur, laurence.navalesi@ville-nice.fr
- Grégory DUBOIS, Directeur Développement économique et emploi, Métropole Nice Côte d'Azur, gregory.dubois@nicecotedazur.org

Mairie de Roquebrune Cap Martin

- Patrick CESARI, Maire, directeur.cabinet@mairiercm.fr
- Richard CHIOCETTI, Premier adjoint, Richard.CIOCCHETTI@mairiercm.fr
- Olivier JONQUET, Directeur de Cabinet ; Mairie de Roquebrune Cap Martin, Olivier.JONQUET@mairiercm.fr

Maire de Saint-Etienne sur Tinée

- Colette FABRON, Maire de Saint-Etienne sur Tinée, secretariatelus@saintetiennedetinee.org

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Julien CHENIVESSE, Conseiller diplomatique, julien.chenivesse@paca.gouv.fr

Mairie de Cannes

- Magalie THABUIS, Responsable des relations internationales, Magalie.THABUIS@ville-cannes.fr

Mairie de Saint-Dalmas-le-Selvage

- Jean-Pierre ISSAUTIER, Maire, stdalmas.selv@free.fr

Mairie d'Isola

- Edmond CLARY, Maire-adjointe d'Isola, mairie1.isola@orange.fr

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

- Corinne TOURASSE, Directrice régionale, corinne.tourasse@developpement-durable.gouv.fr
- Pierre FRANC, adjoint au chef de service transport, pierre.franc@developpement-durable.gouv.fr

French Tech Côte d'Azur

- Jessica PELLEGRINI, French Tech Côte d'Azur, jessica.pellegrini@azzura-lights.fr

Région Sud

- Marie MARTIN-RAGET, Chef de projet SRADDET, mmartin-raget@maregionsud.fr
- Véronique VOLLAND, service planification régionale et territoriale, vvolland@maregionsud.fr

Entretiens réalisés à Monaco

Gouvernement princier

- Jean-Marie VERAN, Conseiller spécial auprès du Ministre-conseiller, Département des Relations extérieures et de la coopération, jmveran@gouv.mc

Secrétariat général du Gouvernement

- Serge ROBILLARD, Chef de division, Cellule Stratégie, Coordination et juridique, délégation interministérielle chargée de la transition numérique, srobillard@gouv.mc

Ambassade de France à Monaco

- Marine DE CARNE-TRECESSON, l'Ambassadrice de France à Monaco, marine.de-carne@diplomatie.gouv.fr
- Jean LOHEST, Premier conseiller, jean.lohest@diplomatie.gouv.fr

Monaco Côte d'Azur Business Hub

- Yannick QUENTEL, Président, y.quentel@monaco-telecom.mc

Entretiens réalisés en Italie

Mairie de Vintimille

- Enrico IOCLANO, Maire

Mairie de Perinaldo

- Francesco GUGLIELMI, Maire

Chambre de commerce de Turin

- Vincenzo ILOTTE, Président
- Guido BOLATTO, Secrétaire général

Mairie de Pieve di Teco

- Alessandro ALESSANDRI, Maire

Mairie de Bordighera

- Vittorio INGENITO, Maire

Mairie de Vado Ligure

- Monica GIULIANO, Maire de Vado Ligure

Province de Savone

- Pierangelo OLIVIERI, Président

Chambre de commerce delle Riviere liguri (Savona)

- Luciano PASQUALE, Président

Convitto Umberto I, Turin

- Giulia GUGLIELMINI, Recteur

ANCI Piémont

- Alberto AVETTA, Président

Consulat honoraire de France à Turin

- Emanuele MENOTTI CHELI, Consul honoraire

CNA Cuneo (chambre de commerce)

- Patrizia DALMASSO, Présidente CNA Cuneo et Conseil d'administration de l'aéroport de Cuneo Levaldigi

Mairie de Cuneo et Province de Cuneo

- Federico BORGNA, Maire de Cuneo et Président de la Province

Mairie de Saluzzo

- Mauro CALDERONI, Maire

Mairie de Carmagnola

- Ivana GAVEGLIO, Maire

Aéroport de Cuneo

- Giuseppe VIRIGLIO, Président

Parc naturel Alpi Marittime

- Paolo SALSOTTO, Président
- Giuseppe CANAVESE, Directeur

Aéroport de Gênes

- Paolo ODONE, Président

Région Ligurie

- Andrea BENVEDUTI, Conseiller pour le Développement économique

Sistema portuale della Liguria Occidentale (système portuaire de la Ligurie occidentale)

- Paolo Emilio SIGNORINI, Président

Mairie de Gênes

- Stefano BALLEARI, Adjoint au Maire
- Matteo CAMPORA, Conseiller pour l'environnement et les déchets, Services civiques et l'informatique